



L'Instance Nationale d'Évaluation auprès du Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique et l'UNICEF en action pour le droit à l'éducation

Rabat, Vendredi 16 novembre 2018.

L'Instance Nationale d'Évaluation auprès du Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique et l'UNICEF signent aujourd'hui, au siège du Conseil, une convention cadre de coopération visant la promotion du droit à l'éducation au profit des enfants et des jeunes au Maroc.

Cette convention cadre, signée aujourd'hui pour une durée de trois ans (jusqu'à 2021) entre Mme Rahma Bourqia, Directrice de l'Instance Nationale d'Évaluation auprès du Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique et Mme Giovanna Barberis, Représentante de l'UNICEF au Maroc, s'inscrit dans le cadre du partenariat entre l'Instance Nationale de l'Évaluation et l'Unicef.

Le champ d'intervention de la présente convention touche plusieurs aspects de la promotion des droits des enfants et du renforcement du système d'éducation et de formation marocain. Il s'agit, entre autres, de développer des outils et des méthodes d'évaluation, de produire des données autour de thématiques prônées par la Vision Stratégique, telles que l'équité et la qualité et de promouvoir les échanges d'expertise et d'expériences internationales par le biais de séminaires et d'ateliers de travail.

Des travaux d'évaluation et des séminaires seront conjointement réalisés par l'Instance Nationale d'Évaluation et l'UNICEF. Ainsi, un séminaire sur l'éducation inclusive se tiendra prochainement (début 2019), et sera l'occasion de clôturer l'évaluation réalisée pendant l'année 2018 sur cette thématique. Au courant 2019, d'autres sujets seront abordés tels que le temps d'enseignement et la violence en milieu scolaire.

Deux résultats majeurs seront poursuivis d'ici fin 2019 dans le cadre du premier plan d'action de cette convention. Le premier résultat, relatif à l'équité et l'accès à l'école, vise à renforcer les capacités du système éducatif pour l'extension de l'éducation pour les enfants les plus vulnérables. Le second, en lien avec la gouvernance scolaire, permettra au système éducatif de renforcer ses moyens pour la mise en œuvre, le suivi et l'action au niveau des écoles pour l'amélioration de l'équité.

Ces résultats, qui s'inscrivent également, dans le Cadre de la coopération des Nations Unies avec le Maroc pour la période 2017-2021, constitueront une contribution directe à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable, notamment le quatrième objectif relatif à l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un même pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

Contact médias

**Instance Nationale d'Évaluation auprès du Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation
et de la Recherche Scientifique**

ine@csefrs.ma

Tél : 0537 77 44 25

UNICEF

Aniss MAGHRI

0661 489 493

amaghri@unicef.org